

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 NOVEMBRE 2014 À 20 h 00

Présents : F. LAUNAY, N. FAUCOND, E. RAVAUD, O. RECOQUILLÉ, C. CORMIER, D. COUTAUD, B. BEAUFILS, M. BRUNEAU, E. CARDIN, S. DELAUNAY, C. DENIS, C. DI DOMENICO, J-L GOBIN, J. GRONDIN, V. JOUAN, N. LIVA, J. ORIEUX, D. RAMBAUD

Excusé : F. GUÉDON

Secrétaire de séance : D. COUTAUD

Convocation : 6 novembre 2014



RAPPORT D'ACTIVITÉS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRAND LIEU - ANNÉE 2013 :

Le conseil municipal prend connaissance du rapport d'activités de la Communauté de Communes de Grand-Lieu pour l'année 2013 :

Monsieur le Maire commente les différentes compétences exercées par l'intercommunalité ainsi que les moyens mis en œuvre pour les exercer.

ACQUISITION D'UN JOURNAL LUMINEUX :

Madame Nathalie FAUCOND, Adjointe responsable à l'information, présente à l'assemblée le projet d'acquisition d'un journal lumineux.

Des diverses propositions reçues, la commission d'information propose l'acquisition de ce matériel près de la Société ÉLAN CITE TECHNOLOGIES.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition d'un journal électronique de type EVOCITY version 230V/EP près de la Société ÉLAN CITE TECHNOLOGIES au prix de 5.302,44 € T.T.C.

MARCHÉ BULLETINS MUNICIPAUX 2015 :

Madame Nathalie FAUCOND indique qu'à la suite de la consultation organisée pour la réalisation du bulletin municipal 2015, l'Entreprise IMPRIMERIE DU BOCAGE aux Lucs sur Boulogne a fait la meilleure offre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le marché à intervenir avec l'Entreprise IMPRIMERIE DU BOCAGE pour la réalisation du Bulletin municipal aux tarifs suivants :

- 12 pages papier recyclé : 1.145,00 € H.T.
- 16 pages papier recyclé : 1.319,00 € H.T.

PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur le Maire expose au conseil municipal différents points ayant trait au personnel communal :

- Secrétariat de la Mairie :

En raison des absences pour maladie de deux titulaires, il est proposé de prolonger les contrats des deux agents auxiliaires rémunérés sur l'échelle de grade d'adjoint administratif de seconde classe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal reconduit les deux contrats jusqu'au 31 mars 2015 pour l'un et jusqu'au 31 janvier 2015 pour l'autre.

- Services techniques :

Il est proposé à l'assemblée de supprimer un poste d'adjoint technique territorial de seconde classe et de créer un poste d'adjoint technique de première classe et ce au 1er janvier 2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette modification du tableau des effectifs qui permettra de promouvoir un agent ayant réussi l'examen professionnel.

- Aménagement des rythmes scolaires :

Suite à l'arrêt d'un intervenant extérieur sur les temps d'activités périscolaires, Monsieur le Maire indique qu'il a recruté un agent auxiliaire jusqu'au 31 décembre prochain pour assurer le remplacement.

Il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'adjoint technique territorial de seconde classe à temps non complet pour 12 heures par mois à compter du 1^{er} janvier 2015

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

CLASSEMENT DE DEUX TABLEAUX DANS L'ÉGLISE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de la conservation départementale des antiquités et objets d'art visant à classer au titre des monuments historiques (inscription ou classement) deux tableaux conservés actuellement dans l'église.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au classement des œuvres suivantes :

- Tableau de l'autel-retable de la Vierge, « L'Assomption » et son cadre, huile sur toile, cadre en bois doré, marbre sculpté, 1868, par Antoine MEURET,
- Tableau de l'autel-retable de Saint Joseph, « La mort de Saint Joseph » et son cadre, huile sur toile, cadre en bois doré, marbre sculpté, 1868, par Antoine MEURET.

BAUX LOCATIONS DE LOGEMENTS :

Monsieur le Maire présente deux projets de bail de location de logements communaux :

- 9, rue Charles de Gaulle à compter du 1^{er} décembre 2014 pour un an à Madame Nelly SEVES pour un loyer de 441,24 € (les deux premiers mois faisant l'objet d'une mise à disposition gratuite).
- La Basse Noë - étage à compter du 1^{er} janvier 2015 à Monsieur Armand ORDUREAU pour un loyer de 360,07 € par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les baux présentés et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les documents nécessaires.

MAÎTRISE D'ŒUVRE PROJET SALLE DE SPORTS :

Messieurs Julien GRONDIN et Cyrille CORMIER présentent le résultat des consultations et visites effectuées dans le cadre de la réflexion sur le projet de salle de sports.

Le futur équipement devra répondre aux pré-requis suivants :

- rénovation ou construction
- activités et sports impactés
- football
- taekwondo
- tir
- danse
- gym
- multisports adulte
- multisports enfant (CG44)
- événementiel

Les infrastructures pourraient comprendre les locaux suivants :

- club house (hall d'entrée point de rencontre bar commun)
- salle de réunion
- vestiaires arbitre/entraîneur
- vestiaires nombre pas limité mais adapté aux différentes disciplines
- bar extérieur
- possibilité d'extension à intégrer dans l'existant
- aménagement et rangement prévu pour chaque discipline
- possibilité d'étendre la surface en étage pour les disciplines combat et danse avec intégration du tir en rez de chaussée
- salle omnisport à revêtement permettant les sports de balles et de raquettes
- mobilier et équipements sportifs prévus
- toiture à production d'énergie renouvelable possible
- gradins amovibles ou non

Le conseil municipal à l'unanimité :

approuve le projet présenté et

autorise le lancement d'une procédure pour le choix d'un maître d'œuvre,

indique que le projet devra se limiter à une enveloppe financière maximum de 1,5 M € H.T. tous aménagements confondus (matériels sportifs, abords, etc.).

MARCHÉ VOIRIE 2014 :

Suite à l'appel d'offres, le conseil municipal est informé que l'entreprise BODIN S.A.S. à Challans (85) a remis l'offre la plus avantageuse pour un total T.T.C. de 76.790,86 € qui se décompose de la manière suivante :

- Tranche ferme : 60.613,61 € T.T.C.
- Variante enrobé au Reucher : 3.351,60 € T.T.C.
- Tranche conditionnelle : 12.825,65 € T.T.C.

Pour mémoire l'estimation initiale était de 137.378,78 € T.T.C.

La commission d'appel d'offres a proposé de retenir la tranche ferme avec la variante ainsi que la tranche conditionnelle.

Monsieur Julien GRONDIN propose à l'assemblée d'approuver le marché et de retenir la tranche conditionnelle et la variante proposées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve le marché présenté et décide de retenir la tranche conditionnelle et la variante.
- Autorise le Maire ou un Adjoint à signer les pièces nécessaires.

MARCHÉ BALAYAGE DES RUES :

Le conseil municipal approuve le marché à passer avec la société COVED pour le balayage des rues d'un montant de 2.122,00 € T.T.C. annuels.

Le Maire ou un adjoint est autorisé à signer le marché à intervenir.

TAXE D'AMÉNAGEMENT : EXONÉRATION FACULTATIVE

Dans le cadre des articles L.331-1 et suivants du code de l'urbanisme, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'arrêter les exonérations à appliquer pour la taxe d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les exonérations suivantes à la taxe d'aménagement :

Exonération totale des locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 du code de l'urbanisme, et qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7.

AVENANT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE :

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il est possible de valoriser dans le contrat Enfance-Jeunesse la fonction de coordination des TAP.

Une délibération du conseil municipal est nécessaire pour signer l'avenant au contrat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'avenant au contrat Enfance-Jeunesse à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales et autorise le Maire ou un Adjoint à signer les pièces nécessaires.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 :

Sur proposition du Maire, le conseil municipal procède au vote des crédits supplémentaires suivants sur le budget communal 2014 :

Section de Fonctionnement :

- Dépenses
042 – 657 Valeurs comptables des immobilisations cédées + 100,00 €

- Recettes
77 – 775 Produits des cessions d'immobilisations + 100,00 €

COMMISSIONS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRAND LIEU :

Point sur le dossier « Actions de territoire » par Madame Evelyne RAVAUD.

COLLEGE SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU :

Madame Catherine DI DOMENICO fait le point sur l'avancement des travaux du second collège de Saint Philbert de Grand Lieu.

ENTRETIEN DES RUISSEAUX :

Monsieur Marc BRUNEAU fait l'état d'avancement des travaux d'entretien du ruisseau de la Roche à l'Égonnière.



**Prochaine réunion du Conseil Municipal :
Lundi 8 décembre 2014 à 20h00**